



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 67944

Texte de la question

M. André Aschieri a l'honneur d'attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le remboursement des cures thermales par la sécurité sociale. En effet, ce traitement permet de soigner naturellement des milliers de curistes par an qui ne pourraient assurer seuls cette dépense. Il lui demande de lui faire connaître ses intentions sur la prise en charge de ces soins par la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67944

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6040